

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE, CHARGE DE
L'INDUSTRIE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

du 3.5.75

RECTIFICATIF N° 75/218 /METS.DGT.DOGPCE.3/7

au décret n° 74-372/MET.DGT.DOGPCE du 12 Oc-
tobre 1974 portant reconstitution de la si-
tuation administrative des fonctionnaires
des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I
en ce qui concerne Monsieur KOUA Alphonse
en service à la S.N.D.E. à Brazzaville.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ;

(/ i s a s :)

Au lieu de :

D.F.

ANCIENNE SITUATION

NOUVELLE SITUATION

- Intégré et nommé Administrateur
Stagiaire, indice 660 pour compter
du 22.11.1973.

- Intégré et nommé Administrateur
2° échelon Stagiaire, indice 840
pour compter du 22.11.1973.

C.F.

fant

L i r e :

- Intégré et nommé Administrateur
Stagiaire, indice 660 pour compter
du 2.11.1973.

- Intégré et nommé Administrateur
2° échelon Stagiaire, indice 840
pour compter du 2.11.1973.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Président
du Conseil des Ministres,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale, Chargé de
l'Industrie,

LE RESTE SANS CHANGEMENT./-

BRAZZAVILLE, le 3 Mai 1975

1241

E. LOUES .-

Le Ministre des Finances,

[Signature]

S. OKABE .-

A. D E N G U E T .-

AMPLIATIONS :

- JCRFC 1
- DGT/DOGPCE 3
- DF 3
- CF 2
- SILE 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 2
- SECN/EC 2